

AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXISTE



VICTIME DE HARCÈLEMENT SEXISTE : COMMENT RÉAGIR ?

JE VEILLE TOUJOURS À MA SÉCURITÉ

Je peux me défendre ou m'en aller si la menace est trop importante (ou forte).

JE DEMANDE DE L'AIDE

Je me tourne vers une autre personne et je lui fais comprendre que quelque chose ne va pas.

Exemple : par un regard insistant, en lui expliquant la situation, ou encore en faisant semblant de la connaître.



JE METS LE HARCELEUR DEVANT SES RESPONSABILITÉS

Je lui dis clairement que ce genre de paroles ou de gestes sont déplacés, offensants et/ou dérangeants.

JE DÉNONCE LES FAITS

Je peux porter plainte auprès de la police, car le harcèlement est reconnu comme un délit par la loi contre le sexisme dans l'espace public du 24 mai 2014. Cette loi condamne tout comportement individuel ou collectif, adressé dans l'espace public visant à interpeller, intimider, humilier, menacer, insulter une personne en raison de son sexe (par ex. sifflements, commentaires déplacés, poursuites, attouchements, violences sexuelles, etc.).

TÉMOIN DE HARCÈLEMENT SEXISTE : COMMENT RÉAGIR ?

J'INTERVIENS SI POSSIBLE

Je défends la victime, en restant calme et sans me mettre en danger. Je me tourne vers le harceleur et je lui dis clairement que ce genre de paroles ou de gestes sont déplacés, offensants et/ou dérangeants.



JE DÉTOURNE L'ATTENTION

Je m'adresse à la victime en faisant semblant de la connaître.

JE CHERCHE DE L'AIDE

Je me tourne vers d'autres usagers ou si nécessaire, je préviens les services de sécurité de la STIB ou la police (via les boutons d'urgence ou bornes SOS en stations, le numéro 101 en cas d'urgence.)

J'ACCOMPAGNE LA VICTIME

Je la soutiens et je l'accompagne. Je l'encourage à porter plainte et si nécessaire, je me porte témoin.

BESOIN D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES COMME VICTIME OU TÉMOIN?

Je visite www.planinternational.be/stopausexisme



.brussels
C'EST NOUS TOUS

stib.brussels

